

Permis concernant la durée du travail octroyés

Travail de nuit

Motifs: Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques ou économiques (art. 17, al. 2, LTr)

- Imprimerie Corbaz SA, 1820 Montreux 1
impression des quotidiens «La Presse» et «Journal d'Yverdon» et expédition
14 ho ou f
28 octobre 2001 au 30 octobre 2004 (renouvellement/modification)
- Nestec SA, 1350 Orbe
Nestlé product Technology Centre Orbe: conduite et surveillance des installations pour la fabrication de produits alimentaires
30 ho
8 juillet 2001 au 10 juillet 2004 (renouvellement/modification)
- Nexans Suisse SA, 1305 Cossonay-Gare
accessoires d'énergie et extrusion
20 ho, 10 f
5 novembre 2001 au 6 novembre 2004 (renouvellement/modification)
- Jean-Pierre Clément & Cie SA, 2720 Tramelan
atelier de décolletage
6 ho
12 mars 2001 au 13 mars 2004 (renouvellement/modification)
- André Gueissaz & Cie SA, 1451 L'Auberson
injection plastique
4 ho ou f
19 août 2001 au 24 août 2002

Travail du dimanche

Motifs: Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques ou économiques (art. 19 LTr)

- Nestec SA, 1350 Orbe
Nestlé product Technology Centre Orbe: conduite et surveillance des installations pour la fabrication de produits alimentaires
6 ho
8 juillet 2001 au 10 juillet 2004 (renouvellement/modification)

Travail continu

Motifs: Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques ou économiques (art. 24, al. 2, LTr)

- Vetropack SA, 1162 Saint-Prex
composition, enfournage, machines IS, triage-emballage, contrôles de qualité, transports internes
88 ho
29 juillet 2001 au 31 juillet 2004 (renouvellement/modification)

(ho = hommes, f = femmes, j = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l'économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous, pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne, (tél. 031 322 29 45/29 50).

23 octobre 2001

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail